

Arrêté n° 2020/G-140 fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel 2021
par voie d'avancement de grade
d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe

La Vice-Présidente,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2011-793 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-605 sus mentionné ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2020/G-64 du 3 juillet 2020 portant ouverture de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe - session 2021 ;
- VU les candidatures enregistrées par le Centre de gestion du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à se présenter à la session 2021 de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe est arrêtée comme suit :

AMET Christophe	JACQUOLETTO Benjamin	ROUGEMONT Sandrine
BILLION Julien	LINDECKER Jean-Pierre	ROUSSEAU Sophie
BORDEAUX Yannick	MAILLET-CONTOZ Fabienne	SALICIO Fabien
CARON Cédrik	MALET Christophe	SCHAULI Stephanie
CHARPENTIER Yvan	MATHIEU Mickael	SCHULIAR Vanessa
CHRISTMANN Stéphanie	MOCQUART Guylaine	STRIZ Alain
COMTE Sabrina	MOUTON Marina	TANANE Mourad
CRUCHON Julien	NEU Anne	VAUTRIN Franck
DECK Guillaume	PETETIN Jordane	
DUFFAIT Céline	PORTELANCE David	
GUINAND Franck	PORTUGUEZ Michaël	
HABILLON Sébastien	ROBIN Emilie	

Art. 2 : La liste des candidats admis à se présenter à la session 2021 de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe, sous réserve de remplir les conditions nécessaires pour se présenter à l'examen, en produisant notamment les pièces requises, est arrêtée selon la liste établie ci-dessous :

THIERIOT Sabrina

Art. 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion des Ardennes (08), de l'Aube (10), de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Marne (51), de la Haute-Marne (52), de la Meurthe et Moselle (54), de la Meuse (55), de la Moselle (57), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), de la Haute-Saône (70), de la Saône et Loire (71), des Vosges (88), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié sur le site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 10 décembre 2020



Monique MARTIN
Adjointe au Maire de Munster